

DIPE/19-811-584 du 01/04/2019

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION ET CAPA EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU SECOND DEGRÉ STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Références : JO du 26 août 2014 relatif aux modalités de stage des enseignants - arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation du second degré

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement publics du second degré - Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN ET-EG - Monsieur le Directeur de l'ESPE

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des jurys, ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Les jurys d'évaluation se prononcent sur le fondement des référentiels de compétences prévus par les arrêtés susvisés, après avoir pris connaissance des éléments ci-après :

Pour les personnels stagiaires enseignants et d'éducation effectuant leur stage en EPLE :

- l'avis du Chef de l'Etablissement dans lequel le stagiaire est affecté, établi sur la base d'une grille d'évaluation ;
- l'avis circonstancié d'un membre des corps d'inspection de la discipline, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du tuteur ; cet avis peut résulter d'une inspection. L'inspection est obligatoire dans les cas suivants :
 - les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation pourrait être défavorable ;
 - les stagiaires ayant fait l'objet d'une alerte ;
 - les stagiaires en renouvellement de stage ;
 - les stagiaires agrégés.
- l'avis du Directeur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) responsable de la formation du stagiaire

Pour les personnels stagiaires enseignants et d'éducation effectuant leur stage hors EPLE :

- l'avis de l'autorité administrative dont le fonctionnaire stagiaire relève, établi sur la base d'une grille d'évaluation.

La Division des Personnels Enseignants (**DIPE 104**) sera chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'Enseignement Public**, et assurera le secrétariat et le fonctionnement des jurys et CAPA.

PROCEDURE D'INSPECTION :

La procédure sera la suivante :

- **L'Inspecteur** contactera le chef d'établissement, pour lui communiquer la date à laquelle il procédera à l'inspection du stagiaire, en poste dans son établissement.
- **Le chef d'établissement** informera le stagiaire de la date de son inspection, et lui fera signer la notification d'inspection (Annexe 5)

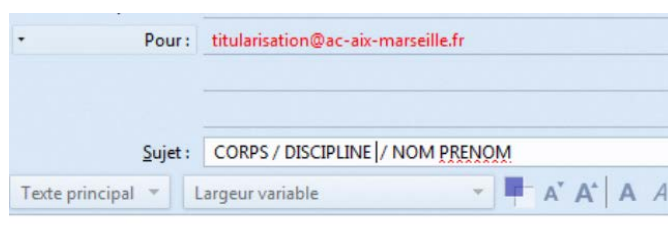
PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DES STAGIAIRES A LA DIPE

- **1 / Les chefs d'établissement** adresseront **le 17 MAI 2019 au plus tard**, pour chacun des stagiaires placés sous leur autorité :
 - **l'annexe 1 et la grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié ;
 - **l'annexe 5** : notification d'inspection signée par le stagiaire ;
 - **le rapport du tuteur**,

impérativement selon la procédure suivante :

a En cas d'avis FAVORABLE : par MAIL à titularisation@ac-aix-marseille.fr

Merci de préciser dans le sujet du mail : CORPS (AGREGE, CERTIFIE, CPE, EPS, PLP) / DISCIPLINE / NOM PRENOM DU STAGIAIRE (cf modèle ci-dessous)



The image shows a screenshot of an email composition interface. The 'Pour:' field contains the email address 'titularisation@ac-aix-marseille.fr'. The 'Sujet:' field contains the text 'CORPS / DISCIPLINE / NOM PRENOM'. Below the subject field, there are options for 'Texte principal' and 'Largeur variable', along with some formatting icons.

b En cas d'avis DEFAVORABLE : par ENVOI PAPIER à Nathalie Salomez Rectorat DIPE – 104.

- **2 / Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG)** adresseront le **10 Juin 2019 au plus tard**, pour chaque stagiaire **par mail** à leur **secrétariat** respectif,

a/ En cas d'avis FAVORABLE :

- **L'annexe 2 et la Grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

b/ En cas d'avis DEFAVORABLE :

- **Le rapport d'inspection (OBLIGATOIRE)**
- **L'annexe 2 et la Grille d'évaluation** (fiche n° 11 pour les professeurs, 12 pour les documentalistes ou 13 pour les CPE) sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

- **3 / Les secrétariats des IA-IPR et des IEN**
 - conserveront dans un fichier informatique tous les avis favorables ;
 - adresseront **PAR MAIL** à nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr **les rapports d'inspection, annexes 2 et grilles d'évaluation (n° 11, 12 ou 13), concernant TOUS les avis DÉFAVORABLES, dès réception et pour le 11 Juin 2019 au plus tard.**

- **4 / Le Directeur de l'ESPE** adressera par mail à nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr , **les avis concernant les stagiaires en formation à l'ESPE pour le 14 Juin 2019 AU PLUS TARD.**

Les stagiaires (sauf agrégés) ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront convoqués pour un entretien avec les membres du jury, avant délibération.
Ils pourront préalablement consulter leur dossier au Rectorat, à la date notée sur leur convocation à l'entretien.

Les professeurs agrégés stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront destinataires, via leur établissement d'affectation, des différents avis et rapports les concernant ; ils devront les signer et les retourner au rectorat par le biais de leur établissement ; leur situation sera examinée en CAPA.

Les candidats non titularisés recevront une notification.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTÉ D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEXE 1

PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES

CONCOURS RENOVE STAGIAIRES DU PUBLIC

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom et Prénom du stagiaire :

.....

Etablissement(s) d'exercice :

Corps :

Discipline :

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :

Favorable

Défavorable

Annexe à joindre à la grille d'évaluation sur laquelle sera rédigé l'avis

Utiliser la grille d'évaluation adéquate :

- 11 (professeur),
- 12 (documentaliste)
- 13 (CPE)

NOM Prénom

Signature

et Cachet de l'établissement

Date :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEXE 2

PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES

CONCOURS RENOVE STAGIAIRES DU PUBLIC

ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019

AVIS DU CORPS D'INSPECTION

Nom et Prénom du stagiaire :

.....

Etablissement(s) d'exercice :

.....

EN 1ERE ANNEE DE STAGE

EN RENOUVELLEMENT DE STAGE

Corps :

Discipline :

Avis de l'inspection :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

▶ Renouvellement de stage

▶ Licenciement

**Annexe à joindre à la grille d'évaluation sur laquelle sera rédigé l'avis
après consultation du rapport du tuteur**

Utiliser la grille d'évaluation adéquate :

- 11 (professeur),
- 12 (documentaliste)
- 13 (CPE)

NOM Prénom de l'Inspecteur :

Signature :

Date :

ANNEXE 3 A



ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Bilan de la formation - Avis du directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille

FSTG LAUREATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN

| |
|--|
| Stagiaire (Nom-prénom) : |
| Discipline : |
| Etablissement d'affectation : |
| Corps : |
| Voie d'accès : Externe <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc Réservé <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/> |
| Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> |

Parcours de formation adapté prescrit par la commission académique

| UE du MEEF 2 | UE du parcours adapté | Note | Appréciations éventuelles | Assiduité |
|-----------------|--------------------------|------|---------------------------|-----------|
| UE 31 | | | | |
| UE 32 | | | | |
| UE 33 | | | | |
| UE 34 | | | | |
| UE 35 | | | | |
| UE 41 | | | | |
| UE 42 | | | | |
| UE 43 | | | | |
| UE 44 | | | | |
| UE 45 | | | | |
| | Moyenne générale | | | |

Point de vue du responsable de parcours :

Nom-Prénom Parcours Option

Date

Signature

.....

Avis du Directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

ANNEXE 3 B



ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019
Bilan de la formation - Avis du directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille
FSTG LAUREATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN
FSTG à temps plein

| |
|--|
| Stagiaire (Nom-prénom) : Discipline : Etablissement d'affectation : Corps : Voie d'accès : Externe Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc Réserve <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> |
|--|

| Modules de formation | Contenus | Evaluations et Appréciations | Assiduité |
|---|---|---|-----------|
| Formations transversales (3 à 4 journées) | Ecrit professionnel réflexif (3 à 6 pages) | Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réserve/Défavorable) | |
| Formations spécifiques (6 à 7 journées pris en charge par les parcours) | e-portfolio : éléments représentatifs de l'activité de l'enseignant | Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réserve/Défavorable) | |

Point de vue du responsable de parcours :
Nom-Prénom Parcours Option

Date

Signature


.....
Avis du Directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

| | | |
|--|--|---------------------|
|  <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> | ANNEXE 4 | |
| | PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES | |
| | <u>CONCOURS RENOVE</u> <u>STAGIAIRES DU PUBLIC</u> | |
| | ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019 RAPPORT DU TUTEUR | |
| | Nom et Prénom du stagiaire : | |
| | Etablissement(s) d'exercice : | |
| | Corps : | Discipline : |
| Nom du tuteur : | | |
| Etablissement : | | |

Ce rapport prend appui sur le référentiel de compétence publié au BO 30 du 25/07/2013 qui décline les compétences communes, et les compétences spécifiques aux professeurs, professeurs documentalistes et CPE

1. Contexte d'exercice


2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Nom et Prénom du stagiaire : | |
| Corps : | Discipline : |

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (nom, date et signature)

| | | |
|--|---|--|
|  <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> | ANNEXE 5 | |
| | NOTIFICATION D'INSPECTION EN VUE DE TITULARISATION | |
| | ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019 | |
| | Nom Prénom du stagiaire : | |
| Etablissement(s) d'exercice : | | |
| Corps : | Discipline : | |

INSPECTION PREVUE LE : _____

de : _____ heures à _____ heures

CLASSE :

Par : _____

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

| |
|---|
| Nom Prénom du Professeur stagiaire : _____ |
| Pris connaissance le _____ |
| Signature |

Ce document doit être signé par le professeur stagiaire et retourné par l'EPLÉ accompagné du rapport du chef d'établissement et du rapport du tuteur selon la procédure énoncée au bulletin académique.

FICHE N° 11
GRILLE D'ÉVALUATION DU PROFESSEUR STAGIAIRE

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement • Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées • Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe • Encourage et valorise ses élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

FICHE N° 12
GRILLE D'ÉVALUATION DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE STAGIAIRE

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise..

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Fiche n° 12 : grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative • Participe aux différentes instances et conseils • Connaît et contribue à la mise en œuvre de la politique d'ouverture de l'établissement sur son environnement • Connaît et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place dans l'établissement | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises(2) |
| D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les éléments clés de l'éducation aux médias et de l'information et notamment les aspects juridiques et réglementaires. Les met en œuvre avec les élèves • Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels • Prend en charge à sa mesure la gestion et l'organisation du centre de ressources de documentation et d'information | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises(2) |
| CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait adapter le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance en particulier au sein du CDI • Encourage et valorise les élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux démarches et aux apprentissages | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Fiche n° 12 : grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

Avis motivé:

Avis favorable à la titularisation :
Avis défavorable à la titularisation :
Qualité de l'évaluateur :
Nom :
Prénom :
Date :
Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti le cas échéant de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Fiche n°13 : grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations